

Etre incarcéré nuit gravement à la santé

Véronique van der PLANCKE, Vice-Présidente de la Ligue des droits de l'Homme, chercheuse FUNDP
Réginald de BECO, Président de la Commission Prisons de la Ligue des droits de l'Homme
Vinciane SALIEZ et Catherine VAN HUYCK, *Modus Vivendi* asbl
Delphine PACI, Présidente de l'Observatoire international des Prisons
Fabienne SIMONS, Vice-présidente des Commissions de surveillance des prisons de Forest et de Saint-Gilles
Bernard WOITRIN, Président de la Commission de surveillance de la prison d'Andenne, médecin
Jean-François FUNCK, Président de la Commissions de surveillance de la prison d'Ittre, magistrat
Pierre DANDOIS, Président de la Commissions de surveillance de la prison de Jamioulx
Anne-Catherine Despret, Présidente de la Commissions de surveillance de la prison de Nivelles

Cent millions d'euros sont consacrés chaque année aux soins de santé des détenus selon une dépêche Belga publiée dans *Le Soir online* de vendredi dernier, suggérant, devant un montant présenté comme spectaculaire, la surconsommation des soins en prison par une population qui profiterait largement de leur gratuité.

C'est le danger grossier des chiffres sans analyse : leur parole est morte voire mensongère. En réalité, la prison, loin d'être un lieu d'abus de soin, est aujourd'hui encore le sanctuaire de graves carences au regard des besoins.

Ainsi, les praticiens de la santé – qui, au regard de leurs moyens, effectuent autant que possible un travail de qualité - ne cessent de rappeler que la santé des détenus est nettement moins bonne que celle de la majorité des citoyens. Plusieurs facteurs expliquent ce bilan accablant. Les détenus sont majoritairement issus de classes sociales défavorisées (70% des détenus n'ont pas dépassé le niveau d'études primaire contre 28% dans la population générale (étude FAPEP 2001)), avec un accès aux soins peu aisé et une santé parfois très affectée. Les conditions de détention, telle la surpopulation et les piètres conditions d'hygiène, sont en outre les facteurs déterminants de détérioration de l'état de santé des personnes incarcérées. Citons par exemple le risque de transmission des maladies sans qu'aucune politique préventive ne soit mise en place. Ainsi, malgré le fait que les taux de prévalence du sida et de l'hépatite C soient significativement supérieurs en milieu carcéral qu'en milieu libre, dépistage, informations et matériel ne sont jamais systématiquement proposés aux détenus. Enfin, la privation de liberté, engendrant stress, violences, conditions de vie déplorables, nourriture insuffisante et non équilibrée, inactivité, ainsi que solitude (éloignement familial) génèrent souvent de graves perturbations psychiques et physiologiques chez le détenu. Selon une étude menée par le SPF Justice et Modus Vivendi en 2008, 40% des détenus passent moins de 20 heures par semaine au travail, en formation ou en activités sportives et la moitié des détenus déclarent s'ennuyer souvent voire en continu. Conséquences : nombre d'entre eux déclarent subir de grandes difficultés à l'endormissement ou présenter un état anxieux, engendrant des prescriptions significatives de médicaments psychotropes en réponse au vide carcéral... et pour éteindre parfois toute velléité de rébellion.

Autrement dit : si à l'avenir, ce n'était plus le pauvre mais le riche qui devenait la figure idéal-typique du détenu, si les prisons présentaient des conditions de vie acceptables plutôt qu'une bestiale promiscuité, si les décideurs s'attachaient à mettre en place une politique de prévention, et si la peine était enfin conçue de façon plus émancipatoire, le coût des soins de santé des détenus serait certes drastiquement inférieur. La prison n'est pas qu'une école du crime et une fabrique d'appauvrissement des gens : elle peut aussi être un accélérateur de dégradation des corps.

La dépêche Belga mentionne également que « *chaque jour, 1000 détenus passent quotidiennement devant un médecin* », sans apporter d'éclairage sur des interrogations pourtant essentielles : depuis quand attendent-ils ce rendez-vous ? Pourquoi l'ont-ils sollicité ? Sont-ils rassurés de la réponse apportée ? Ces questions n'ont jamais été étudiées à l'échelon national. Mais ils « passent », il est vrai, 4 minutes en moyenne devant le médecin pour une visite trop souvent réduite à une pure formalité administrative. Le Comité de

Prévention contre la torture et les traitements inhumains et dégradants du Conseil de l'Europe (CPT) notifiait en 2010 à la Belgique un quatrième rapport sans concession, déplorant notamment le manque criant de personnel soignant face à l'ampleur des besoins, une formation parfois inadaptée du personnel médical et la mauvaise qualité des soins dentaires. Le CPT constate des jours d'attente trop nombreux (un délai d'attente de 6 mois parfois pour consulter un dentiste) suivis d'une consultation expéditive, source potentielle d'aggravation de l'état de santé du malade. Parmi l'inadéquation des soins offerts, il faut citer la surmédication face aux troubles psychiques : ainsi, la dépense annuelle de 9 millions d'euros en médicaments (selon la dépêche) au sein des prisons doit être mise en perspective avec le fait qu'un dixième de la population pénitentiaire est constituée d'internés en annexe psychiatrique, qui en consomment, bien malgré eux, des quantités astronomiques au détriment de toute thérapie fondée sur la parole. Or, qui peut ignorer les dégâts que crée la neutralisation plutôt que la revitalisation de l'humain en chacun ?

La réalité sanitaire des prisons est funeste alors que les principes qui la guident sont irréprochables : la Loi Dupont prône entre autre l'équivalence des soins entre l'extérieur et l'intérieur des murs, la santé de l'homme devant être garantie inconditionnellement par les pouvoirs publics, indépendamment des moyens ou des mérites de celui qui souffre. Un détenu malade est d'abord un homme malade. Notre degré de civilisation ne peut s'accommoder d'une autre maxime. S'il fallait convaincre ses détracteurs, on ajoutera, dans une pédagogie prophylactique, que la santé des détenus, c'est aussi la santé de tous. En 2010, 18190 personnes ont été écrouées en Belgique et 14251 libérées : ainsi le détenu, au milieu d'autres détenus et du personnel pénitentiaire, est aussi en contact avec sa famille, et à sa sortie avec tout un chacun.

Si l'on entend prendre la réinsertion des futurs ex-détenus au sérieux, il est essentiel de limiter au maximum toutes blessures, y compris identitaires, irréversibles ou non. Dans cette perspective, il faudrait d'urgence augmenter les flux d'échanges entre le dedans et le dehors de la prison, plus et mieux externaliser les prestations octroyées aux détenus et, en ce sens, réintroduire ces derniers dans le système de solidarité collective de la sécurité sociale ; concrètement, il serait opportun que la santé des détenus ne dépende désormais plus uniquement du SPF justice mais aussi des SPF Santé Publique et sécurité sociale qui seraient désormais seuls chargés de l'opérationnalisation des soins. Pour ce faire, la prison devrait alors rompre avec son projet délétère d'institution totale qui veut que tout dépende d'elle. Si le chemin est long de l'aspiration à la transformation, c'est aussi celui de la pacification sociale.